

Reconquête de la châtaigneraie, POURQUOI m'investir en tant qu'élu ?

Édito

« Notre châtaigneraie, plus qu'un emblème, une ambition. » Malgré la crise actuelle que l'on traverse avec le cynips, la châtaigneraie reste une ressource économique incontournable et non substituable pour les Monts d'Ardèche, réaffirmée dans la Charte du Parc 2013-2025. La demande forte sur la châtaigne d'Ardèche se confirme avec l'AOP, tandis que la valorisation du bois de châtaignier présente un réel potentiel de développement.

Cette ressource reste toutefois insuffisamment valorisée : méconnaissance de ce potentiel, contraintes foncières et difficultés techniques - notamment accès aux parcelles - constituent autant de freins à leur mise en valeur agricole ou forestière.

Élaboré par un groupe de travail composé d'élus du Parc, ce guide propose des repères et une méthode aux élus qui souhaitent s'investir sur la valorisation des châtaigneraies de leur territoire.

Lorraine CHENOT Présidente du Parc des Monts d'Ardèche

Reconquérir la châtaigneraie : un enjeu partagé

Le châtaignier, l'arbre ressource

Un patrimoine associé aux Monts d'Ardèche.

La châtaigneraie ardéchoise, par son histoire et les surfaces qu'elle occupe sur le territoire, constitue un patrimoine emblématique des Monts d'Ardèche. Elément paysager structurant, elle est une composante forte de l'identité de nos territoires de pentes. Des vieilles forêts aux vergers exploités, la châtaigneraie représente également une richesse sur le plan écologique, à même de concilier valorisation agricole ou forestière et richesse en biodiversité.

Un résistant qui a traversé les siècles. Si l'histoire de l'Ardèche s'est largement construite autour du châtaignier, les mutations économiques et sociologique du XXº siècle ont conduit les ardéchois à s'en détourner. Ainsi, les surfaces de vergers de châtaigniers ont été divisées par 10 depuis la fin du XIXº siècle, passant de plus de 50 000 ha à environ 5 000 ha aujourd'hui.

Repères

32 000 ha de chataigneraies sur le Parc

- 1/4 de la surface forestière du Parc
- Première essence forestière
- 5000 ha de vergers productifs

On observe aujourd'hui de nombreuses châtaigneraies abandonnées, des vergers devenus improductifs, des taillis non valorisés. Mais le châtaignier est un arbre fruitier rustique; ainsi, des vergers qui peuvent sembler en très mauvais état peuvent repartir si on leur dispense les soins appropriés : enlèvement des rejets, enlèvement des arbres concurrents, élagage des arbres greffés, maintien de la matière organique. Spontané et vigoureux, le châtaignier constitue également une essence forestière de premier choix, et de nombreux taillis issus de vergers abandonnés peuvent aujourd'hui être valorisés pour le bois, à condition d'y mettre en place une gestion forestière adaptée.

Les élus locaux, ambassadeurs indispensables de la reconquête

Echelle locale et problématiques foncières. Si le programme de reconquête est construit à l'échelle des Monts d'Ardèche, une part essentielle de l'action se construit à l'échelle locale, notamment communale. La question foncière - repérage, remobilisation, revalorisation des parcelles - est en effet au cœur du travail de reconquête des châtaigneraies. Un travail de proximité, impliquant en particulier les propriétaires de châtaigneraies et les castanéiculteurs est indispensable

Les élus locaux, partenaires incontournables. Ils ont tout d'abord une connaissance indispensable du territoire, plus particulièrement du foncier agricole. Ils apportent en outre une légitimité indispensable à tout travail de remobilisation foncière, en favorisant notamment la construction d'une relation de confiance et de proximité avec les propriétaires, afin de leur permettre de dépasser leurs appréhensions et de les inciter à s'inscrire dans une démarche de remise en valeur pérenne de leurs châtaigneraies. Ils peuvent enfin intervenir plus directement dans la mobilisation du foncier, par la mise en œuvre de différents outils, des plus fami-

liers (documents d'urbanisme) jusqu'à des interventions plus directes (veille foncière, partenariats avec la SAFER, identification de biens vacants, constitution de réserves foncières, création de pistes, etc.).



Des signaux économiques favorables



Châtaigne : origine, qualité et renouveau économique

Si la châtaigne a pu pâtir d'une image associée à la rudesse de la vie ardéchoise à certaines époques, elle est aujourd'hui recherchée pour son origine, ses propriétés nutritionnelles et ses qualités culinaires. L'obtention de l'AOC, en 2006, puis de l'AOP en 2014, ont été des étapes essentielles pour la construction d'un marché aujourd'hui favorable et d'une forte demande, actuellement insatisfaite, sur la châtaigne d'Ardèche.

Repères

Châtaigne : un marché dynamique

- 5000 tonnes de châtaignes produites et commercialisées en Ardèche, premier département français producteur
- Une demande forte et insatisfaite : besoin de 2000 t de châtaigne AOP supplémentaires
- Des prix en hausse, exemple de la châtaigne industrie AOP: de 0,76€/kg en 2006 à 1,15€/kg en 2013 (+50% en 7 ans)

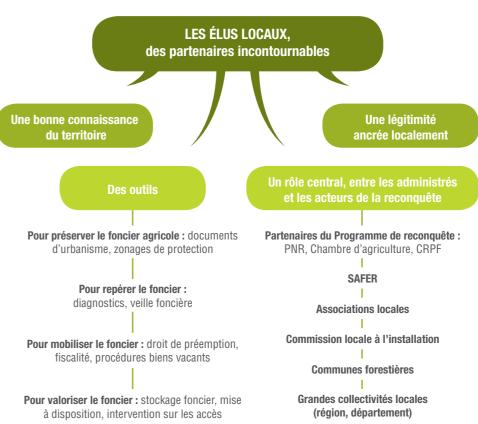
Un potentiel à développer pour la filière bois

Spontané, vigoureux, naturellement résistant car riche en tanin, le bois de châtaignier a de nombreuses utilisations. Il est pourtant aujourd'hui sous-valorisé : en Ardèche, 1% seulement de l'accroissement annuel naturel des forêts de châtaigner est commercialisé. Il existe ainsi localement un réel potentiel pour le développement d'une filière de qualité autour du bois de châtaignier. La demande croissante sur le bois énergie renforce en outre aujourd'hui l'intérêt économique de la valorisation forestière des châtaigneraies des Monts d'Ardèche.

Repères

Bois de châtaignier : une ressource d'avenir

- Des utilisations multiples : charpente et construction, parqueterie, menuiserie, piquets, bois-énergie, trituration
- Des prix incitatifs : une demande croissante sur le bois énergie (15 à 20€/tonne bord de route), un bois recherché pour le sciage (jusqu'à 100 à 120€/m³ bord de route)



Le programme de reconquête de la châtaigneraie, une ambition forte et partagée

Reconquête. Affirmant que la châtaigne et le châtaignier constituent de véritables ressources pour le territoire ardéchois, le Parc des Monts d'Ardèche, la Chambre d'Agriculture. le Centre Régional de la Propriété forestière (CRPF) et le Comité Interprofessionnel de la Châtaigne d'Ardèche (CICA) se sont engagés dans un ambitieux programme de reconquête de la châtaigneraie. Conjuguant le double défi d'une progression de la production fruitière et d'une meilleure valorisation du bois, ce programme a pour objectif, d'ici à 2025, de reconquérir 2000 ha de vergers et de valoriser 6000 ha en sylviculture, en encourageant notamment la sylviculture certifiée.

Une dynamique nécessaire et plus que jamais d'actualité face au cynips. Repéré depuis 2010 en Ardèche, le cynips est aujourd'hui un sujet de préoccupation fort pour la filière. S'il ne faut pas sous-estimer l'impact qu'aura ce nouveau ravageur, ce problème a une solution : un programme de lutte biologique (grâce au Torymus sinensis) est mis en œuvre de façon exemplaire par l'interprofession et la Chambre d'Agriculture depuis 2011. Dans ce contexte, le programme de reconquête de la châtaigneraie conserve toute sa pertinence et toute sa légitimité.

Face au cynips, il est en effet primordial de continuer à entretenir les vergers, car des arbres entretenus, élagués, nourris (apport de matière organique) seront d'autant plus résistants aux attaques de ce ravageur (attention toutefois : veiller à ne pas brûler les galles sèches - et donc les rémanents d'élagage - avant fin avril afin de préserver les torymus). Une dynamique doit être maintenue, au sein de la filière, afin de passer le cap de ces premières années, avant que la lutte biologique ne porte ses fruits et permette de revenir à l'équilibre, en évitant que des vergers ne soient abandonnés.





Reconquête de la châtaigneraie, COMMENT m'investir en tant qu'élu ?

Une méthode partagée

L'objectif de ce document est de proposer une démarche et de présenter les outils qui peuvent être mis en œuvre pour entreprendre une démarche de reconquête de la châtaigneraie à l'échelle d'une commune. La démarche est ici présentée de façon linéaire, pour faciliter la lecture. Il est toutefois important de souligner avant toute chose qu'elle n'est pas une « recette » unique applicable à toutes les situations. L'action, pour être cohérente et efficace, devra se construire sur le terrain, en combinant plusieurs outils parmi ceux présentés ici, et en s'adaptant au contexte et aux cas de figures concrets qui se présenteront.

Potentiel HUMAIN ?

Potentiel AGRONOMIQUE ?

Propriétaires ? AGRICULTEURS ?

INDIVIDUEL ?
Collectif ?

Repères... avant de commencer

- Si la SENSIBILISATION DES PROPRIÉTAIRES est indispensable, il est également important d'identifier dès le départ des scénarios de valorisation pérenne, notamment en identifiant le cas échéant des CASTANÉICULTEURS intéressés;
- À chaque étape, une complémentarité doit être trouvée entre des DÉMARCHES COLLECTIVES et l'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL des propriétaires;
- La remobilisation foncière est une démarche de longue haleine, qui s'inscrit dans le TEMPS LONG!



Oconnaître le potentiel sur mon territoire, définir un secteur d'intervention

Les sources d'information

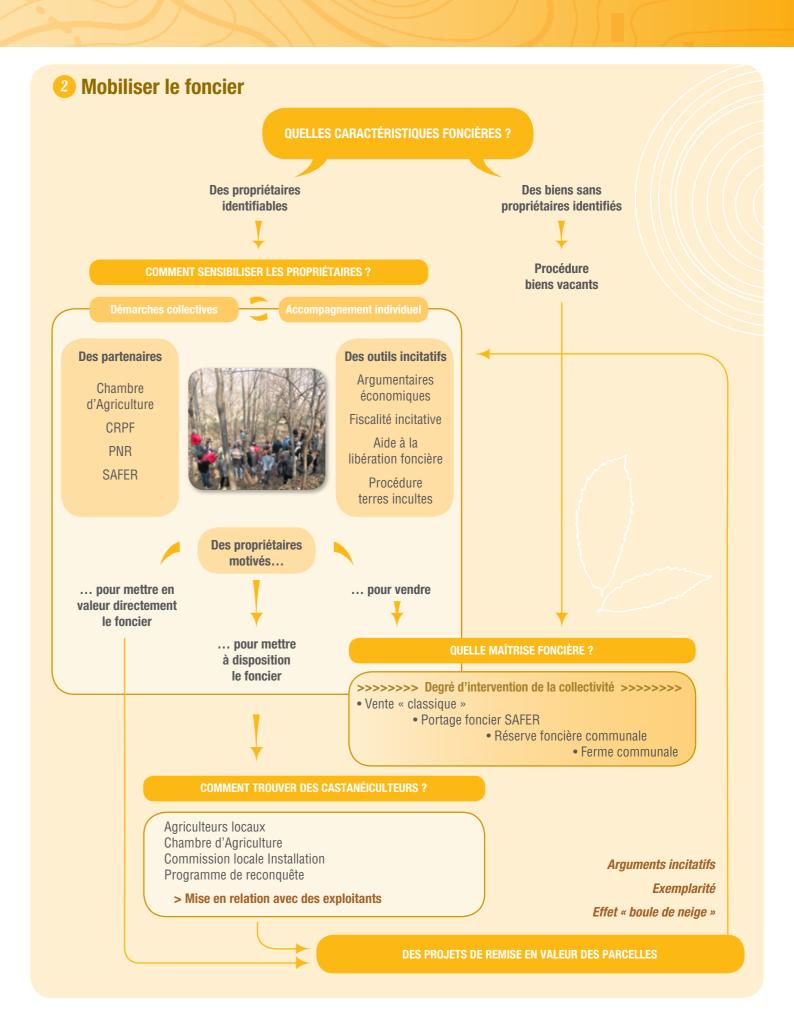
- Les « experts locaux ». Les agriculteurs de la commune, les retraités agricoles, certains habitants connaissent généralement très bien le territoire. Une commission agricole peut par exemple être réunie pour identifier les secteurs qui semblent les plus intéressants.
- Les techniciens agricoles et forestiers. Une visite-diagnostic, par un technicien de la Chambre d'Agriculture, du CRPF ou du Parc des Monts d'Ardèche peut permettre de définir ou confirmer le potentiel FRUIT et/ou BOIS.
- Les données cartographiques existantes. Ces données étude de potentiel CRPF, registre parcellaire graphique, matrice cadastrale sont disponibles auprès des partenaires ou au sein des collectivités elles-mêmes.

Le potentiel d'une parcelle, d'un secteur, c'est quoi ?

- L'état des peuplements : présence d'arbres greffés, état sanitaire, densité, présence de bois valorisables, etc.
- Le potentiel stationnel (voir encadré ci-dessous)
- L'accessibilité (pente et accès), le parcellaire (plus ou moins morcelé)
- Les volontés / motivations pré-identifiées de certains propriétaires
- Les perspectives de reprise ou de mise en valeur castanéiculteurs intéressés
- Le potentiel économique : coût estimé des travaux, au regard des perspectives de valorisation du fruit / du bois

Les préférences du châtaignier...

- ENTRE 500 et 800 mètres d'altitude un peu plus bas dans le nord du territoire
- AU FRAIS : le châtaignier préfère généralement les versants nord, favorables au fruit comme au bois
- Un SOL FILTRANT PEU ACIDE : le châtaignier ne tolère pas le calcaire actif ni les sols gorgés d'eau
- Une PLUVIOMETRIE régulière : le châtaignier n'apprécie pas les sécheresses prolongées



Reconquête de la châtaigneraie, COMMENT m'investir en tant qu'élu ?

3 Accompagner la mise en œuvre des travaux

DIAGNOSTIC

Des diagnostics individuels proposés aux propriétaires par la Chambre d'Agriculture, le CRPF, le PNR

Pas de potentiel

UNE PARCELLE INTÉRESSANTE...

Face au cynips, il est important de...

- Continuer à entretenir les châtaigneraies pour favoriser la vigueur des arbres
- Ne pas brûler les galles sèches avant fin mai!

... pour le fruit

Ce qu'il faut savoir pour RÉNOVER UN VERGER

■ Supprimer les rejets et les autres ligneux concurrents

Les rejets concurrencent la partie greffée pour la production de châtaigne, il est important de les supprimer afin que le système racinaire ne soit « au service » que de la partie greffée productive.

■ Élaguer...

- ... pour enlever le bois mort
- ... et pour relancer la production : l'élagage favorise la pousse de nouvelles branches, et la châtaigne est produite uniquement sur ces nouvelles pousses - bois de l'année.
- Greffer: pour compléter le verger là où il n'y a plus d'arbres greffés
- Attention à la matière organique !

Les pratiques répétées de brûlage appauvrissent dans la durée les sols des châtaigneraies. Il est préférable de broyer les déchets de taille, ou de les laisser en tas sur la parcelle. On peut aussi augmenter la fertilité par des apports de matière organique - grâce au pâturage par exemple.

... pour le bois

Ce qu'il faut savoir sur LA CONVERSION d'un ANCIEN VERGER en TAILLIS ou FUTAIE

- Pour commencer : définir les potentialités du peuplement ou de la station, à partir des abaques
- Et à partir de ce potentiel
- et des motivations des propriétaires ! définir un projet de gestion :
- Traitement en taillis simple, pour la production de petit bois (piquets, boisénergie) ; une coupe finale est effectuée tous les 20-25 ans
- Conversion en futaie régulière: les éclaircies doivent être précoces (à 8-12 ans, puis tous les 6-8 ans), la coupe définitive a lieu vers 40-50 ans
- Conversion en futaie irrégulière : éclaircies tous les 4-7 ans, exploitation des tiges de diamètre 35-60 cm



Pourquoi favoriser des démarches collectives ?

- Concentrer les moyens d'action sur les secteurs à bon potentiel
- Favoriser l'adhésion des propriétaires : effet « boule de neige »
- Mettre en place des structures collectives de gestion du foncier (Association et groupements)
- Mettre en place si nécessaire des opérations de restructuration foncière (AFAF)
- Aménager des accès de façon concertée
- Grouper les chantiers de rénovation de verger ou d'exploitation forestière
- Faciliter la création de relations de confiance avec des castanéiculteurs potentiels et favoriser une mise en valeur pérenne des parcelles

Comment financer les travaux ou accompagner financièrement les porteurs de projet ?

Des aides proposées par le département de l'Ardèche :

- Aménagement foncier agricole et forestier AFAF
- Des aides disponibles dans le cadre du plan départemental forêts-bois

Des aides proposées par le Parc des Monts d'Ardèche :

- Des aides aux travaux de reconquête et des aides à l'élagage
- Pistes : soutien à des opérations-test exemplaires

4 Valoriser les produits de la châtaigneraie

Valoriser la châtaigne

■ Mettre à disposition le foncier

- Trouver un exploitant pour entretenir et valoriser les parcelles rénovées
- Choisir la forme juridique adaptée
- Attention!: Il est important d'impliquer les castanéiculteurs bien en amont de la démarche, pour contribuer à créer un contrat de confiance avec les propriétaires

■ La châtaigne d'Ardèche, un produit recherché :

- Entre 600 et 700 producteurs de châtaigne en Ardèche, dont 50% d'agriculteurs
- Entre 4000 et 5000 tonnes produites sur le département
- Tous les opérateurs de la filière collecteurs, metteurs en marché, transformateurs implantés localement
- Une image « nature », diététique (sans gluten), de qualité
- Un marché favorable, une demande forte, insatisfaite (+ 2000 tonnes)

■ Labelliser pour mieux valoriser

- La labellisation en Agriculture biologique (AB)
- La labellisation AOP « Châtaigne d'Ardèche »

Valoriser le bois de châtaignier

■ Une essence forestière intéressante

- Riche en tanin, le bois de châtaignier est naturellement résistant
- Spontané, vigoureux, il croit rapidement (8 à 13 m³/ha/an)
- Sa valorisation nécessite toutefois de mettre en place une sylviculture dynamique pour obtenir des peuplements sains (limiter le chancre et les risques de roulure)

■ Un marché porteur

- Une forte demande, supérieure à l'offre
- Un coût moyen d'exploitation (abattage et débardage) d'environ 20 à 25 €/m³ en Ardèche
- Une valorisation bord de route jusqu'à plus de 100€/m³
- Une augmentation de la valeur du bois-énergie qui rend les premières éclaircies plus rentables (opérations blanches voir rémunératrices)

Prix à la production 2013 Source : CICA 2013, moyennes par calibres Groupe 0 Groupe 1 Groupe 2 Groupe 3 Industrie

1.63 €

1.19€

0.89€

Moyenne prix de vente producteurs (€) - hors vente directe Source CICA, enquête économique

2.26 €



Repères

2.75€

LE BOIS DE CHATAIGNIER EN ARDECHE

- Accroissement annuel: 130 000 m³
- Volumes prélevés : 13 000 m³ (10%)
- Volumes commercianses : 2 000 ms (1%

Repères

LA CERTIFICATION FORESTIÈRE: Plusieurs labels de « gestion forestière durable » existent, « PEFC » et « FSC » étant les plus connus. Ils reposent sur l'engagement dans un cahier des charges de pratiques de gestion et d'exploitation de la forêt. De nombreux professionnels exigent déjà du bois certifié, les papetiers notamment. En Ardèche, toutes les forêts domaniales sont certifiées « PEFC », ainsi que la majorité des forêts communales. Pour les forêts privées majoritaires en France, les surfaces certifiées augmentent doucement.

Prix indicatifs bord de route en Ardèche Source : CRPF 2013 Un stère = 0,45 à 0,6 tonnes = environ 0,7 m³ de bois	
Trituration, bois-énergie	25 €/tonne
Piquets	25 à 35 €/tonne
Petit sciage (parquet, lambris)	18 à 24 €/stère
Bois de charpente	35 à 75 €/m³
Billes de menuiserie	50 à 120 €/m³

Reconquête de la châtaigneraie, DES PARTENAIRES MOBILISABLES



Le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche

Information, documentation, aide à l'élagage, diagnostics de châtaigneraies www.parc-monts-ardeche.fr

Tél.: 04 75 36 38 60



AgriBio Ardèche

Labellisation en Agriculture Biologique (notamment des châtaigneraies) https://agribioardeche.wordpress.com

Tél: 04 75 64 82 96



La Chambre d'Agriculture

Information technique sur la mise en place et la conduite d'un verger, formation spécifiques sur la conduite d'un verger de châtaignier, diagnostic de parcelles à vocation fruitière.

www.ardeche.chambagri.fr Tél.: 04 75 20 28 00



La SAFER

Veille foncière, droit de préemption, stockage foncier, amélioration des structures d'exploitation. Des conventions sont possibles entre les collectivités locales et la SAFER sur des actions destinées à maîtriser le devenir du foncier rural. www.safer-rhone-alpes.com

Tél: 04 75 66 74 50



Le CRPF

Conseil et expertise pour les propriétaires forestiers sur la gestion de parcelles et la valorisation du bois de châtaignier, diagnostic de parcelles à vocation forestière. Interlocuteur principal pour toute action concernant la forêt privée. www.foretpriveefrancaise.com/ ardeche-135908.html Tél: 04 75 35 40 26 (Sud Ardèche) ou 04 75 20 28 10 (Eyrieux - Ouvèze)



Le CERF

Accompagnement des collectivités, ingénierie, conseil, formation, sur les problématiques foncières. www.cerfra.org

Tél: 04 26 73 68 81



Le CICA-SDCA

Gestion et promotion de l'AOP, accompagnement des castanéiculteurs et des opérateurs de la filière pour la modernisation des outils de production et de transformation, défense des intérêts des castanéiculteurs.

www.chataigne-ardeche.com Tél: 04 75 64 04 61



Terre de Liens

Soutien à l'installation agricole dans le cadre de projets socialement, écologiquement et économiquement pérennes, soutien aux dynamiques collectives et solidaires en territoires ruraux et périurbains www.terredeliens.org/rhone-alpes

Tél: 04 75 59 69 35



L'association des communes forestières

Information, conseil et formation des élus : appui à la mise en œuvre des politiques forestières et à la structuration des filières dans les territoires www.portail.fncofor.fr

Tél: 04 75 39 41 16

